



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2012 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Étaient présents : Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Juliette SABATE, Josette PETER, Pierre SALLE, Emile FORM, Jean Paul SALLE, conseillers municipaux

Excusés : Claudine FINE adjointe, ayant donné pouvoir à Christine VALLA
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Pierre SALLE
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA
Michel RICCI

M. Jean -Paul SALLE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Affaires Financières

1) Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Briançonnais (SIEB), le Conseil Municipal accepte le versement de 22 417.43 € par le Syndicat Mixte d' Electricité des Hautes Alpes (SyME) et autorise la restitution au SIEpB (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais).

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Budget « Commune » décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2012 « Commune » telle que décrite ci-dessous,

En section de fonctionnement – dépenses

Article 7398 « reversements, restitutions et prélèvements divers » + 23 000 €

En section de fonctionnement – recettes

Article 7351 « taxe sur l'électricité » + 23 000 €



Serre Chevalier Vallée
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr

ADOPTE A L'UNANIMITE



3) Budget « Lotissement du Pontet » Ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal retient l'offre de la Banque Populaire des Alpes avec les caractéristiques suivantes :

Forme OCC

Taux : EURIBOR 3 mois + 3.5 % (calculé sur 360 jours)

Montant : 400 000 €

Com. engagement : néant

Tirage mini : 10 000 €

Durée mini : 8 jours

Intérêts : trimestriels

ADOpte A L'UNANIMITE

Urbanisme

4) Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été pris le 6 février 2012. Celle-ci s'est déroulée du 27 février au 29 mars 2012. Le Conseil Municipal approuve le projet de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme, dit que la modification n°1 du P.L.U approuvé sera tenue à la disposition du public à la Mairie de La salle Les Alpes et consultable sur le site internet de la Mairie www.lasallelesalpes.fr, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans deux journaux locaux et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales, dit que la présente délibération deviendra exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification n° 1 du P.L.U. , dit que la présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois à compter de la prise en compte des éventuelles modifications notifiées par le Préfet et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

INFORMATION – QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Considérant les différents projets de la Commune non finalisés à ce jour, il convient d'établir un avenant n°4 à la Convention de mise à disposition des tennis municipaux intervenue entre l'Association Tennis Club du Grand Serre Che et la Commune de La Salle les Alpes afin de reconduire la convention du 15 avril au 15 novembre 2012.
- Signature d'une Convention de location entre la Commune de La Salle les Alpes et Mme Catherine CHANTRIAUX, concernant un emplacement d'environ 400m² du 1^{er} mai au 30 juin 2012, aux fins d'installer des tunnels démontables destinés à la vente de fleurs. Le montant pour la période est de 330 €.
- Signature d'une Convention entre le Syndicat Local de l'E.S.F /Serre Chevalier 1 400 représenté par son Président M. Dominique GALLETTI et la Commune de La Salle Les Alpes pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} décembre 2010, relative à l'occupation d'une parcelle communale afin d'y installer un chalet bois pour une indemnité forfaitaire annuelle de 169.59 €.

FIN DE LA SEANCE A 18H45

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

M. Emile FINE demande si l'augmentation conséquente des taxes dans la facture d'électricité est due à l'augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). M. le Maire répond par la négative et précise que l'augmentation est due à d'autres taxes .

M. Emile FINE et Mme Odile FINE demandent pourquoi un panneau d'interdiction aux véhicules à moteur a été installé à Moulin Baron près du pont. Mme VALLA, adjointe au Maire, répond que des panneaux de ce type ont été installés en plusieurs endroits de la commune afin d'éviter la circulation des quads et motos sur les sentiers. M. le Maire précise que cette interdiction ne s'applique notamment pas aux agriculteurs se rendant sur leurs parcelles, ni aux services publics.

Mme BIBOUD signale que l'appel à candidature pour la surveillance du musée communal prévoit une fin de contrat le 27 août 2012. Mme VALLA répond qu'il s'agit d'une erreur et que le musée sera ouvert jusqu'aux journées du patrimoine les 15 et 16 septembre 2012.

Mme LEFEVRE relate que l'acoustique n'est pas bonne dans l'ex-salle du Grand Briançonnais Patrimoine car cela résonne. M. le Maire répond que cette salle, aménagée par l'office de tourisme, a été récemment récupérée par la Commune et que les services techniques vont s'en occuper.

Mme Odile FINE pose la question du passage des agriculteurs sur la future voie verte car les agriculteurs sont susceptibles de traverser plusieurs tronçons de cette voie pour se rendre sur leurs parcelles. M. le Maire et Mme VALLA répondent qu'une réflexion va être engagée sur ce sujet avec le SIVM.

Mme Odile FINE signale qu'à Moulin Baron, le petit pont de bois du canal est en mauvais état et qu'un mur s'effrite. M. le Maire répond que le Directeur des services Techniques va se rendre sur place.

 Le Maire,
Mme VALLA